



REACH - Règlementation de l'Union européenne relative aux produits chimiques

En sa qualité de distributeur indépendant de composants électroniques, Smart-ESC ne prend part à aucun processus de fabrication de composants ou d'ajout de produits chimiques quelconques à de tels composants pendant le processus de manutention. Nous n'importons et ne distribuons aucun produit chimique utilisé dans la fabrication de ces composants.

Smart-ESC est donc un « fournisseur d'articles ». Nous comprenons nos obligations à titre de « fournisseur » d'articles en vertu du règlement REACH.

Conformément aux modalités du règlement REACH, les composants électroniques que nous distribuons (principalement des semi-conducteurs, des composants actifs/passifs, des technologies intégrées et des pièces électromécaniques) sont désignés comme des « articles » selon le règlement REACH 3 (3).

Comme il n'y a pas de « rejet d'une substance » par les articles vendus par Smart-ESC, nous ne sommes pas tenus d'enregistrer nos activités auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Nous ne sommes pas considérés comme un fabricant ou un utilisateur en aval des produits.

L'utilisation de tout produit chimique dans la fabrication de composants vendus par Smart-ESC est à l'entière appréciation du fabricant. Les exigences pertinentes du règlement REACH demeurent la seule responsabilité du fabricant.

Nous sommes conscients de notre responsabilité de communiquer de l'information pertinente relative à la fabrication de ces dispositifs quand elle nous est communiquée par les fabricants de composants et nous nous conformons à ces demandes le mieux possible.